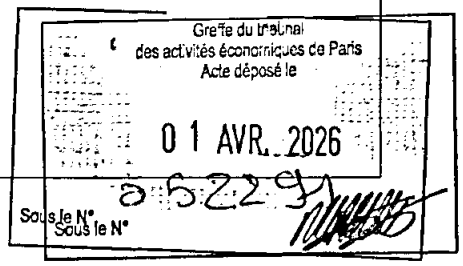
Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/04/2026 - 52291 - 2017 B 13008 - 478 057 565 - RAMSAY VALEURS

SOCIETE RAMSAY VALEURS
Société par actions simplifiée
Au capital de 18 546 600 €
Siège social : 222 boulevard Pereire
75017 PARIS
478 057 565 RCS PARIS



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 30 Juin,
A 14heures 30,

Les associés de la SOCIETE RAMSAY VALEURS se sont rendus à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sis 222 boulevard Pereire – 75017 Paris, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.
Sont présents :

- Monsieur Hervé CORDEL

- FINANCIERE MONCEAU SA RCS Paris B 562 121 988
 Représenté par son administrateur Olivier RAVAUX

Représentant 100% du capital. L'assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé CORDEL en sa qualité d'actionnaire principal et de Président de la société.

Monsieur RAVAUX représentant la société Financière Monceau SA est appelé comme scrutateur.

Le cabinet FITECO représenté par Monsieur Philippe Becker, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Les associés reconnaissent expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement aux décisions qui suivent.

- Approbation des comptes de l'exercice 2024 et quitus au Président
- Lecture du rapport spécial du CAC
- Affectation du résultat -
- Pouvoirs

Après discussion les résolutions suivantes ont été adoptées.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne au dirigeant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 768 415 € dans le poste report à nouveau qui s'établira à - 16 581 €

Conformément à la loi, les associés prennent acte que deux distributions de dividende ont été effectuées au titre des trois derniers exercices de la Société.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuvent ledit rapport.

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Hervé CORDEL
Le Président

Olivier RAVAUX
Le scrutateur

RAMSAY VALEURS
Société par actions simplifiée
Au capital de 18 546 600 €
Siège social : 222 boulevard Pereire
75017 PARIS
478 057 565 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

- ACTIVITE DE LA SOCIETE

a) Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, le chiffre d'affaires de la société s'est élevé à 600 000 € contre 690 000 € pour l'exercice précédent.

b) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Après la suppression des activités déficitaires, de diffusion du livre, de l'activité journalistique fin 2024, ainsi que celle des éditions de nouveaux livres, intervenue début 2025, le groupe n'enregistrera plus de perte d'exploitation.
En ce qui concerne nos activités dans la sécurité, dans le transport, nous stabilisons le niveau d'activité comparable à celui de 2019. En ce qui concerne nos activités Alarme, elles devraient régresser compte tenu de la perte de chantiers dans le sud.
Pour 2025, nos activités devraient rester stables et bénéficiaires.

c) Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- RESULTATS - AFFECTATION

a) Méthode de présentation des comptes annuels

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

b) Examen des comptes et résultats.

Un rappel des comptes est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 600 000 € contre 690 000 € lors de l'exercice précédent, correspondant pour l'essentiel aux managements fees versés par les filiales de RAMSAY VALEURS.

Le résultat d'exploitation s'établit à 42 266 euros contre -180 229 euros l'année précédente après :

- transfert de charges	0 €
- autres produits	4 €
- dotations aux amortissements	23 149 €
- provision pour dépréciation créances	0 €
- autres charges	3 €

Le poste autres achats et charges externes est resté stable.

Le poste salaires et traitements est resté quasi stable malgré une indemnité de départ à la retraite.

Le résultat courant avant impôt est passé de 214 754 € en 2023 à un résultat négatif -733 352 € en 2024.

Le résultat de l'exercice 2024 s'établit à -768 415 € euros contre 198 382 euros l'exercice précédent, compte tenu des résultats suivants :

- Bénéfice attribué :	399 600 euros
- Résultat financier :	- 1 111 314 euros dont 1.100.000 pour dépréciation
- Résultat exceptionnel :	- 153 869 euros
- Impôt sur les bénéfices :	- 118 806 euros

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 20 220 177 € contre 21 078 098 l'exercice précédent.

Les capitaux propres s'établissent en 2024 à 18 653 985 € contre 19 482 400 € pour l'exercice précédent.

c) Informations sociales

Le montant des traitements et salaires s'élève à 198 648 € contre 447 370 € lors de l'exercice précédent, justifié par le départ en retraite de deux cadres.
Le montant des charges sociales s'élève à 68 968 € contre 134 997 € pour l'exercice précédent.
L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice est de 3 contre 5 l'année précédente.

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître la perte de 768 415 €.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- L'intégralité de la perte dans le poste report à nouveau qui s'établira à -16 581 €

Conformément à la loi, les associés prennent acte que deux distributions de dividende ont été effectuées au titre des trois derniers exercices de la Société.

- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

- CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.
Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.
Nous vous rappelons également les conventions conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis sur l'exercice écoulé.

-ACTIVITE DES FILIALES

La gestion et le développement des participations contrôlées et filiales détenues par notre société au cours de l'exercice 2024 s'est déroulée au travers des faits suivants :

Notre société détient 100 % du capital social de la société RAMSAY EDITIONS sise 222 boulevard Pereire – 75017 PARIS,
Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 144 958 € contre 1 072 819 en 2023, et qui fait ressortir une perte pour 2024 de -334 560 €

Notre société détient 100 % du capital social de la société BCI SNC sise 35 rue des chantiers 78000 Versailles. Cette société spécialisée dans les métiers de la sécurité (transport de fonds et installation de systèmes de protection) a réalisé un chiffre d'affaires de 7 374 590 € et un résultat bénéficiaire de 604 867 euros.

Notre société détient 50 % du capital social de la société Ange Technologies Sarl dont l'activité est le conseil en technologie de communication et de gestion, et le développement de programmes informatiques. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 212 483 € pour un résultat positif de 11 440 euros.

Notre société a également une participation à hauteur de 33% dans la SNC ABBC, société ayant pour objet la location de tous types de véhicules. La société a réalisé un chiffre d'affaire de 54 645 euros et dégagé un résultat négatif de 51 950 euros.

-Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Administration et contrôle de la société :

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, par le président.
A ce titre M. CORDEL n'a perçu aucune rémunération.

Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions légales, nous vous communiquons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par le mandataire social durant l'exercice :

M. CORDEL Président de Ramsay Valeurs est gérant de la Sarl Ramsay Edition
M. CORDEL Président de Ramsay Valeurs est Président de la SA Financière Monceau
M. CORDEL Président de Ramsay Valeurs est gérant de la SNC ABBC
M. CORDEL Président de Ramsay Valeurs est gérant de la SNC ART et COLLECTIONS
M. CORDEL Président de Ramsay Valeurs est gérant de la SCI Grega

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices de la Société.

- INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Etat de l'actionnariat salarié : NEANT

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président

FITECO
Expertise comptable I Conseil I Audit

Exercice clos le 31 décembre 2024

SAS au capital de 18 546 600€
RAMSAY VALEURS

222 boulevard Pereire
75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAMSAY VALEURS
SAS au capital de 18 546 600 euros
Siège social : 222 BD PEREIRE
75017 PARIS

R.C.S. : 478 057 565 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RAMSAY VALEURS, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participations

Les titres de participation et créances associée figurent au bilan pour une valeur brute de 21 952 720 € au 31 décembre 2024. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction dans l'évaluation des valeurs nettes à la date de clôture de l'exercice. Nous avons procédé à un contrôle de la cohérence des dépréciations des titres et créances au regard notamment des capitaux propres de clôture des filiales et des actifs détenus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre

son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Tassin, le 20 juin 2025

Pour FITECO
Philippe BECKER
Commissaire aux Comptes

Carol CORDONNIER
Directeur associé

Certifié conforme le Président H. Cordier

RAMSAY VALEURS

N°2065 - 2025

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes : ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) : ☐

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SAS RAMSAY VALEURS
Adresse du principal établissement	222 BOULEVARD PEREIRE 75017 PARIS
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	47805756500051 SAS RAMSA VALEURS 222 BOULEVARD PEREIRE 75017 PARIS	

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées :	Activité de holding

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	455 895	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 - Plus-values		PV à long terme imposables au taux de 15 %	
PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %	
PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)

Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies-0 A)	
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		Société d'investissements immobiliers cotée	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer		dans le secteur productif, art. 244 quater W	

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS		Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%	

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	SAGE 100				
CGA	☐	Viseur conventionné	☐	N° d'agrément du CGA		ECF	☐

Nom et adresse :		
- du Comptable :	Indép.	SA IN EXTENSO NOGENT SUR MARNE 7 avenue de Joinville 94130 NOGENT-SUR-MARNE
- du Conseil :		
- du CGA ou du viseur conventionné :		
- du prestataire :		

Le Président H. CADEL

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

		Brut ①		Amort. provisions ②	Net 31/12/2024 ③	Net 31/12/2023 ④
Capital souscrit non appelé I	AA					
Frais d'établissement	AB		AC			
Frais de développement	CX		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires	AF	39 576	AG	39 576		
Fonds commercial (1)	AH	250 000	AI	250 000		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
Terrains	AN		AO			
Constructions	AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
Autres immobilisations corporelles	AT	125 141	AU	93 904	31 237	54 385
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes (2)	AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT			
Autres participations (2)	CU	21 952 720	CV	3 090 000	18 862 720	19 952 720
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC			
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE			
Prêts (2)	BF		BG			
Autres immobilisations financières (2)	BH	6 000	BI		6 000	6 000
TOTAL II	BJ	**22 373 437**	BK	**3 473 480**	**18 899 957**	**20 013 106**
Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production : - de biens	BN		BO			
- de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
Marchandises	BT		BU			
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)	BX	204 000	BY		204 000	189 000
Autres créances (3)	BZ	1 114 188	CA	10 000	1 104 188	864 692
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités	CF	107	CG		107	205
Charges constatées d'avance (3)	CH	11 924	CI		11 924	11 095
TOTAL III	CJ	**1 330 220**	CK	**10 000**	**1 320 220**	**1 064 992**
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV	CW					
Primes de remboursement des obligations V	CM					
Ecarts de conversion actif VI	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	**23 703 657**	IA	**3 483 480**	**20 220 177**	**21 078 098**

(1) Droit au bail | (2) A moins d'1 an CP | (3) A plus d'1 an CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations | Stocks | Créances

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

				Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	18 546 600	DA	18 546 600	18 546 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB		
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK		DC		
Réserve légale (3)			DD	123 129	113 210
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1		DF	837	837
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants) EJ		DG		
Report à nouveau			DH	751 834	623 372
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	-768 415	198 382
Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées			DK		
TOTAL I			DL	**18 653 985**	**19 482 400**
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
TOTAL II			DO		
Provisions pour risques			DP		
Provisions pour charges			DQ		
TOTAL III			DR		
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	53 972	76 687
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs) EI		DV	1 158 099	1 130 694
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	203 919	154 108
Dettes fiscales et sociales			DY	125 201	162 208
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA	25 000	72 000
Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL IV			EC	**1 566 192**	**1 595 698**
Écarts de conversion passif		**V**	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	**20 220 177**	**21 078 098**

Renvois :			
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 566 192	1 595 698
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	50 452	74 403

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

		France	Exportations et livr. intracommunautaires	Total	31/12/2023
Ventes de marchandises	FA / FB / FC				
Production vendue : - biens	FD / FE / FF				
Production vendue : - services	FG / FH / FI	600 000		600 000	690 000
Chiffre d'affaires net	FJ / FK / FL	600 000		600 000	690 000
Production stockée	FM				
Production immobilisée	FN				
Subventions d'exploitation	FO				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)	FP				
Autres produits (1) (11)	FQ			426	4
Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR			**600 426**	**690 004**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	FS				
Variation de stock (marchandises)	FT				
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	FV				
Autres achats et charges externes (3)	FW			264 475	257 258
Impôts, taxes et versements assimilés	FX			2 918	4 909
Salaires et traitements	FY			198 648	447 370
Charges sociales (10)	FZ			68 969	134 997
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (14)	GA			23 149	24 595
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions	GB				
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions	GC				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
Autres charges (12)	GE			3	1 104
Total des charges d'exploitations (4) (II)	GF			**558 160**	**870 232**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG			**42 266**	**-180 229**
Bénéfice attribué ou perte transférée **III**	GH			**399 600**	**399 600**
Perte supportée ou bénéfice transféré **IV**	GI			**72 000**	
Produits financiers de participations (5)	GJ			8 097	7 483
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				
Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
Différences positives de change	GN				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
Total des produits financiers (V)	GP			**8 097**	**7 483**
Dotations financières aux amortissements et provisions	GQ			1 100 000	
Intérêts et charges assimilées (6)	GR			11 315	12 101
Différences négatives de change	GS				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
Total des charges financières (VI)	GU			**1 111 315**	**12 101**
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	GV			**-1 103 218**	**-4 617**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW			**-733 352**	**214 754**

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

			31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		366
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		366
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	153 869	4 801
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF		190 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	**153 869**	**194 801**
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**-153 869**	**-194 435**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	HJ		
Impôts sur les bénéfices	X	HK	**-118 806**	**-178 063**
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 008 123**	**1 097 453**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**1 776 538**	**899 071**
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	**-768 415**	**198 382**
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	- Produits de locations immobilières	HY		
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	1J	8 097	
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	1K	8 114	
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX		
(6 ter)	- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
Dont :	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	- Transferts de charges	A1		
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives A6			
	obligatoires A9			
	(dont cotisations facultatives Madelin) A7			
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8			
(14)	- Montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7)	Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES		16	
INDEMNITES TRANSACIONNELLES & CS - SB + OW		153 853	

(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations: Réévaluation ou mise en équivalence		Augmentations: Acquisitions, apports et virements	
Immobilisations incorporelles									
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	289 576	KE		KF	
Immobilisations corporelles									
Terrains				KG		KH		KI	
Constructions :	- Sur sol propre	(dont composants)	L9	KJ		KK		KL	
	- Sur sol d'autrui	(dont composants)	M1	KM		KN		KO	
	- Inst. gales., agmt, amgt, constr.	(dont composants)	M2	KP		KQ		KR	
Inst. tech., matériel et outillage industriels		(dont composants)	M3	KS		KT		KU	
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			KV		KW		KX	
	- Matériel de transport			KY	85 000	KZ		LA	
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			LB	16 891	LC		LD	
	- Emballages récupérables et divers			LE	23 250	LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
Avances et acomptes				LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN	125 141	LO		LP	
Immobilisations financières									
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	21 942 720	8V		8W	10 000
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	6 000	IU		IV	
			TOTAL IV	LQ	21 948 720	LR		LS	10 000
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	22 363 437	ØH		ØJ	10 000

CADRE B - IMMOBILISATIONS				Diminutions: Virement		Diminutions: Cessions ou mise en équivalence		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice		Réévaluation ou mise en équivalence: Valeur d'origine des immos en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles											
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW	289 576	IX	
Immobilisations corporelles											
Terrains				IP		LX		LY		LZ	
Constructions :	- Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
	- Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	- Inst. gales., agencements, amgt, constructions			IS		MG		MH		MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
	- Matériel de transport			IV		MP		MQ	85 000	MR	
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	16 891	MU	
	- Emballages récupérables et divers			IX		MV		MW	23 250	MX	
Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
			TOTAL III	IY		NG		NH	125 141	NI	
Immobilisations financières											
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations				I0		ØX		ØY	21 952 720	ØZ	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	6 000	2G	
			TOTAL IV	I3		NJ		NK	21 958 720	2H	
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	22 373 437	ØM	

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice clos le 31/12/2024

Néant [x]

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B		
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal		
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	39 576	PF		PG		PH	39 576
TOTAL I		RK	39 576	RM		RN		RO	39 576
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions :	- sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	- sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	- matériel de transport	QH	63 691	QI	21 250	QJ		QK	84 941
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 065	QM	1 898	QN		QO	8 963
	- emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	70 756	QV	23 148	QW		QX	93 904
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		0N	110 331	0P	23 148	0Q		0R	133 480

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations						Reprises						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée et autres Colonne ①		Mode dégressif Colonne ②		Amortissement fiscal exceptionnel Colonnes ③		Différentiel de durée et autres Colonne ④		Mode dégressif Colonne ⑤		Amortissement fiscal exceptionnel Colonne ⑥			
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immo. incorp.	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions :														
- sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
- sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillages	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corp. :														
- inst. gales, agenc et am. des const.	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
- mat. de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
- mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
- emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général *non ventilé* (NP + NQ + NR)	NW		Total général *non ventilé* (NS + NT + NU)	NY		Total général *non ventilé* (NW - NY)	NZ	

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice ①		Augmentations : dotations ②		Diminutions : reprises ③		Montant à la fin de l'exercice ④	
Provisions règlementées									
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
Provisions pour investissement		3U		TD		TE		TF	
Provisions pour hausse des prix (à détailler)		3V		TG		TH		TI	
Amortissements dérogatoires (2)		3X		TM		TN		TO	
Provisions pour prêts d'installation		IJ		IK		IL		IM	
Autres provisions règlementées (à détailler)		3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%		D3		D4		D5		D6	
Provisions pour risques et charges									
Provisions pour :	- Litiges	4A		4B		4C		4D	
	- Garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	- Pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	- Amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	- Pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	- Pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	- Impôts (à détailler)	5B		5C		5D		5E	
	- Renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K	
	- Gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)		5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation									
Sur immobilisations :	- Incorporelles	6A	250 000	6B		6C		6D	250 000
	- Corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- Titres mis en équivalence	02		03		04		05	
	- Titres de participation	9U	1 990 000	9V	1 100 000	9W		9X	3 090 000
	- Autres immo. financières (à détailler)	06		07		08		09	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)		6X	10 000	6Y		6Z		7A	10 000
TOTAL III		7B	**2 250 000**	TY	**1 100 000**	TZ		UA	**3 350 000**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	**2 250 000**	UB	**1 100 000**	UC		UD	**3 350 000**
Dont dotations et reprises :	- D'exploitation			UE		UF			
	- Financières			UG	1 100 000	UH			
	- Exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice	1O	

⑧ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an	
Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
Autres immobilisations financières		UT	6 000	UV		UW	6 000	
Clients douteux ou litigieux		VA						
Autres créances clients		UX	204 000		204 000			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie	(Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	Z1						
Personnel et comptes rattachés		UY						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
État et autres collectivités publiques :	- Impôts sur les bénéfices	VM	3 971		3 971			
	- Taxe sur la valeur ajoutée	VB	32 061		32 061			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	- Divers	VP						
Groupe et associés (2)		VC	912 831		912 831			
Débiteurs divers		VR	165 326		165 326			
Charges constatées d'avance		VS	11 924		11 924			
	TOTAL	VT	**1 336 112**	VU	**1 330 112**	VV	**6 000**	

Renvois :		
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	

CADRE B - ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.		VG	53 972	53 972		
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	203 919	203 919		
Personnel et comptes rattachés		8C	30 415	30 415		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	52 313	52 313		
État et autres collectivités publiques :	- Impôts sur les bénéfices	8E				
	- Taxe sur la valeur ajoutée	VW	38 352	38 352		
	- Obligations cautionnées	VX				
	- Autres impôts, taxes et ass.	VQ	4 122	4 122		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 158 099	1 158 099		
Autres dettes		8K	25 000	25 000		
Dette représent. de titres empruntés ou remis en garantie		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAL	VY	**1 566 192**	**1 566 192**		

Renvois :		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)	VL	261 057

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

I - RÉINTÉGRATIONS							31/12/2024
						Bénéfice comptable de l'exercice	WA
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX			XW 16
Amendes et pénalités	WJ	16	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY
Impôt sur les sociétés							I7 -118 806
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	660 017	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7			K7 660 017
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées							
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							I8
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 0 %							ZN 1 100 000
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values nettes à court terme							WN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values soumises au régime des fusions							WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR
Réinteg. div. (à détailler) dont : - Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW			WQ
			Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
						TOTAL I	WR 1 641 227

II - DÉDUCTIONS							
						Perte comptable de l'exercice	WS 768 415
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.							WT 17 317
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice							WU
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)							WV
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)							WH
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 19 %							WP
Plus-values nettes à long terme : - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW
Plus-values nettes à long terme : - Imputées sur déficits antérieurs							XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							WZ
Régime des sociétés mères et des filiales Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A						XA 399 600
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX
Mesures d'incitation							
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY
Majoration d'amortissement							XD
Abattement sur les bénéfices et exonérations							
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	L2		Zone de dévelop. prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			XF
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	L5		Société d'investissements immobiliers cotée	K3			
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	0V			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP			
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)				HT			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS
Déductions diverses (à détailler) Dont déduction exceptionnelle (art.39 dec.)	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			XG
Déductions diverses (à détailler) Dont déduction except. (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction except. (art. 39 decies B)	YB			
Déductions diverses (à détailler) Dont déduction except. (art. 39 decies C)	YC		Dont déduction except. (art. 39 decies D)	YD			
Déductions diverses (à détailler) Dont déduction except. (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction except. (art. 39 decies G)	YL			
Déductions diverses (à détailler) Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)				YH			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2
						TOTAL II	XH 1 185 332

III - RÉSULTAT FISCAL			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	Bénéfice (I - II)	XI	455 895
	Déficit (II - I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)		XN	455 895 XO

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

I - SUIVI DES DÉFICITS

Déficits :	- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058B de l'exercice précédent)	K4	
	- Transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
	- Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A)	K5	
	- Reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
	- De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	YJ	
	Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	

II - INDÉMNITES POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	11 928

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
TOTAL	8X		8Y	
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	9D		9E	
Charges à payer				
TOTAL	9K		9L	
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)	YN		YO	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

⑪ TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Origines			Affectations		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	623 372	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	9 919
			Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	198 382	Dividendes	ZE	60 000
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	0E		Report à nouveau	ZG	751 834
TOTAL I	0F	**821 753**	**TOTAL II**	ZH	**821 753**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					31/12/2024	31/12/2023
Engagements						
Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		
Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
Détail des postes						
Autres achats et charges externes :	- Sous-traitance			YT	18 000	18 000
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois)	J8 56 802	XQ	85 073	85 614
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	84 646	50 477
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	76 755	103 167
	Total du poste correspondant à la ligne FW du formulaire n°5052			ZJ	**264 475**	257 258
Impôts et taxes :	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	470	466
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS	9Z	2 448	4 443
	Total du compte correspondant à la ligne FX du formulaire n°5052			YX	**2 918**	4 909
TVA						
Montant de la TVA collectée				YY	114 000	
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	36 041	
Divers						
Montant brut des salaires				0B	176 647	
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition				0S		
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société				ZK	2.00 %	%
Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au n°2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR	Oui	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH		

Régime de groupe

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD	538 281	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
			Sté mère/filiale ?	JH	Société mère	N° SIRET société mère	JJ	

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 %
⑥	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪

Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés	+					
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					1 100 000	
Divers (détail à donner sur une note annexe)						
TOTAL					-1 100 000	
	(A)	(B) *(Ventilation par taux)*				(C)

Renvois
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de a colonne)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

(13) SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Exercice clos le 31/12/2024 Néant [x]

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	- sur 3 ans (entreprise à l'IR)				
	- sur 10 ans				
	- sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL I				

	Impostition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	- sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	- Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL II					

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) ☐

Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

⑭ SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 31/12/2024 Néant [x]

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8% ②	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (② + ③ - ④ - ⑤)
		À 19 % ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

⑮ RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 31/12/2024 Néant [x]

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés : - Donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés : - Ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (art. 39-1-5 alinéas 5, 6 et 7 du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

⑯ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	8
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	600 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL I	OX	600 000

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	426
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL II	OM	426

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	186 357
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	21 316
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL III	OJ	207 676

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)**	OG	392 750

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	392 750

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE,
veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.

Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	600 000
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	2 176 184
Période de référence du 01/01/2024	au	31/12/2024
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

⑰ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

N° SIREN		478057565
Dénomination de l'entreprise		RAMSAY VALEURS
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	222 BOULEVARD PEREIRE
	- Code postal / Ville	75017 PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	28 762 670
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	156 703 330
Nombre total d'associés ou actionnaires (lignes P1 + P2)	P5	2	**Nombre total de parts ou d'actions correspondantes (lignes P3 + P4)**	P6	185 466 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	SA	Dénomination	FINANCIERE MONCEAU				
N° SIREN (si société établie en France)	562121988			% de détention	15.51	Nb de parts ou d'actions	28 762 670
Adresse : N° et Voie	222 BD PERIEIRE					Pays FR	
Code postal	75017	Commune	PARIS				

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	Mr	Nom de famille / Prénom	CORDEL HERVE				
Nom d'usage				% de détention	84.49	Nb de parts ou d'actions	156 703 330
Naissance : Date	14/12/1961	N° Département	75			Pays FR	
Commune	PARIS						
Adresse : N° et Voie	7 Place Charles Dullin					Pays FR	
Code postal	75018	Commune	PARIS				

⑱ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

N° SIREN		478057565
Dénomination de l'entreprise		RAMSAY VALEURS
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	222 BOULEVARD PEREIRE
	- Code postal	75017
	- Ville	PARIS

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	6

Forme juridique	SNC	Dénomination	BCI		
N° SIREN (si société établie en France)	414411512			% de détention	100.00
Adresse : N° et voie	35 rue des chantiers			Pays	FR
Code postal	78000	Commune	Versailles		

Forme juridique	SARL	Dénomination	RAMSAY EDITION		
N° SIREN (si société établie en France)	478282213			% de détention	100.00
Adresse : N° et voie	222 BD PERIEIRE			Pays	FR
Code postal	75017	Commune	PARIS		

Forme juridique	SA	Dénomination	MSOH		
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	100.00
Adresse : N° et voie	Route de Beaumont 20			Pays	CH
Code postal	1700	Commune	Fribourg		

Forme juridique	SARL	Dénomination	ANGE TECHNOLOGIE		
N° SIREN (si société établie en France)	749900551			% de détention	50.00
Adresse : N° et voie	222 BD PEREIRE			Pays	FR
Code postal	75017	Commune	PARIS		

Forme juridique	SNC	Dénomination	ABBC		
N° SIREN (si société établie en France)	841689409			% de détention	33.00
Adresse : N° et voie	222 Boulevard Pereire			Pays	FR
Code postal	75017	Commune	Paris		

Forme juridique	SARL	Dénomination	AW & PARTNERS		
N° SIREN (si société établie en France)	931495287			% de détention	80.00
Adresse : N° et voie	222 BOULEVARD PEREIRE			Pays	FR
Code postal	75017	Commune	PARIS		

RAMSAY VALEURS

N°2058 A BIS - 2025

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPAREMENT

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

(A souscrire par chaque société du groupe)

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :			
- N°, Type et nom de voie			
- Complément de distribution			
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville / Pays			
Exercice ouvert le :	01/01/2024	Et clos le :	31/12/2024

I - RÉINTÉGRATIONS		
Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	1 641 227
Réintégration des charges financières selon l'article 212 bis CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	**1 641 227**

II - DÉDUCTIONS			
Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)		E4	768 415
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E5	416 917
Plus-values nettes à long terme :	- Imposées au taux de 19 %	EY	
	- Imposées au taux de 15 %	E6	
	- Imposées au taux de 0 %	EZ	
	- Imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	- Imputées sur les déficits antérieurs	E8	
	- Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I9	
TOTAL II		F1	**1 185 332**

III - RÉSULTAT FISCAL				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	**Bénéfice (I - II)**	F2	455 895	
	Déficit (II - I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		F6		455 895
Résultat fiscal :	**Bénéfice**	F8		
	Déficit	F9		

RAMSAY VALEURS

N°2058 B BIS - 2025

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPAREMENT

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

(À souscrire par chaque société du groupe)

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :			
- N°, Type et nom de voie			
- Complément de distribution			
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville / Pays			
Exercice ouvert le :	01/01/2024	Et clos le :	31/12/2024
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice :	- relevant du taux de 19 %		
	- relevant du taux de 15 %		
	- relevant du taux de 0 %		
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)			

I - SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	7 537 393
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter	
Déficits imputés	J9	455 895
Déficits reportables	M6	7 081 498
Déficit de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	7 081 499

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine ①		Moins-values À 15 % ②	Moins-values À 19 % ③	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ④	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 % ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter (② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥) ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

N°2058 ER - 2025

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination / SIRET de la société intégrée ou du groupe	RAMSAY VALEURS		47805756500051		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :					
Exercice ouvert le :	01/01/2024	Et clos le :	31/12/2024	Cocher la case si la déclaration concerne la société mère :	

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réint.		Déficit et déduct.
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	455 895	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31.12.86 et la date de l'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	455 895	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) OU DÉFICIT (CY - CX)	CZ	455 895	DA	

B - PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME	Cession d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 %		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 %		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	1 100 000
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
Sous-total	BS		ED		EE		A8		EF		EG	1 100 000
Total PV (BS - A8) ou MV (A8 - BS) taux de 19 %	BR						A9					
Total PV (ED - EF) ou MV (EF - ED) taux de 15 %			B7						B6			
Total PV (EE - EG) ou MV (EG - EE) taux de 0 %					B5						B4	1 100 000
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	Plus-values à 19 % (art 210 E, 210 F, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)								B3			

RAMSAY VALEURS

N°2058 ES - 2025

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE , FUSION OU SCISSION DE LA STE MEMBRE

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultats de cette dernière société)

Identification					
Société intégrée ou groupe :					
Forme juridique / Dénomination	SAS RAMSAY VALEURS				
Complément de dénomination					
Numéro SIRET	47805756500051				
Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :					
- N°, Type et nom de voie					
- Complément de distribution					
- Lieu-dit, hameau					
- Code postal / Ville / Pays					
Exercice ouvert le :	01/01/2024	Et clos le :	31/12/2024	Cocher la case si la déclaration concerne la société mère :	☐

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant des articles 223 F du CGI, à déduire lors de la sortie du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BÉNÉFICE (2) (FK - FL) OU DÉFICIT (FL - FK)	FM		FN	

B - PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous-total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) taux de 19 %	GE						GJ					
Total plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) taux de 15 % (2)			E8						E6			
Plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) taux de 0 % (2)					E7						E5	

Renvois :

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AU PLUS ET MOINS VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS SORTIE, FUSION OU SCISSION DE LA STE MEMBRE

Détails (À souscrire par chaque société du groupe et par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Exercice clos le 31/12/2024

A- RÉSULTAT , Autres régularisations (Détail)	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME autres régul. (Détail)	CESSION D'IMMOBILISATIONS					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19%	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19%	Taux de 15%	Taux de 0%

RAMSAY VALEURS

N°2058 FC - 2025

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Fiche de calcul du plafonnement des résultats et des plus-values nettes à long terme pour l'imputation des déficits et moins-values antérieurs à l'entrée dans le groupe

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

(A souscrire par chaque société du groupe)

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :			
- N°, Type et nom de voie			
- Complément de distribution			
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville / Pays			
Exercice ouvert le :	01/01/2024	Et clos le :	31/12/2024

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (art. 223 I 4 du CGI)		**19 %**	**15 %**	**0 %**
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d?ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs [1 - (2 + 3) + 4]	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI ou Déficit : 2058 A ligne XJ)	6	455 895
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d?ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice limité pour l'imputation des déficits antérieurs [6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12]	13	455 895

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2024

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Forme juridique / Dénomination		SAS	RAMSAY VALEURS	
Complément de dénomination				
N° SIREN ou IDSP		478057565		
N° de Téléphone		0145117653		
Adresse	- N°, Type et nom de voie	222 BOULEVARD PEREIRE		
	- Complément de distribution			
	- Lieu-dit, hameau			
	- Code postal / Ville	75017	PARIS	
Référence d'obligation fiscale		IS2	Code activité NAF	6420Z

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RN régime réel normal
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE

Code monnaie	EUR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Annexe à la déclaration N°2065

Exercice clos le 31/12/2024 Néant ☐

G - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	60 000
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		50 695
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		9 305
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	60 000

H - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	À titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	À titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants							
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧

I - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

J - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées		**à 0 %**	**à 15 %**	**à 19 %**
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RAMSAY VALEURS

N°2067 - 2025

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Exercice clos le 31/12/2024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

	Nom, prénom et emploi occupé	Adresse complète
1	RAVAUX Olivier, directeur RH	1 bis rue du Champtier 92500 RUEIL MALMAISON
2	PEYROT Nadine, comptable	6 allée Louis Jouvet 94340 JOINVILLE LE PONT
3	RONDELEZ Sandra Ass direc	8 rue du Bout Ribault 89500 MARSANGY
4	PACIA DIOSDADO Age entretien	124 Avenue Joffre 93800 EPINAY SUR SEINE
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans le même ordre que ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements	Dépenses et charges afférentes		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature ①	Montant des indemnités et allocations diverses ②	Valeur des avantages en nature ③	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel ④	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 ⑤	⑥	Aux véhicules et autres biens ⑦	Aux immeubles non affectés à l'exploitation ⑧	⑨
1	80 058				80 058				80 058
2	42 442				42 442				42 442
3	39 000				39 000				39 000
4	15 147				15 147				15 147
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	176 647				176 647				176 647

** TOTAL GÉNÉRAL

B - AUTRES FRAIS

	⑩
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10 977
Frais de réception, y compris les frais de restaurants et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	16 772
TOTAL	27 749

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice (TOTAL col. 9 + TOTAL col. 10)	204 396	- de l'exercice	455 895
- de l'exercice précédent	340 763	- de l'exercice précédent	565 163

Fait à PARIS Le 15/05/2025

Signataire : - Titre, nom et prénom : M Cordel Hervé

- Qualité : GERANT